

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — matin, Omnibus.  
6 — 6 — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 9 avril. Le *Times* annonce que M.  
Denison est le candidat ministériel pour la prési-  
dence de la Chambre de communes.

Suivant le *Morning-Advertiser*, lord Panmure se-  
rait bientôt remplacé au ministère de la guerre par  
M. Sidney Herbert.

Un bâtiment de transport pour la Chine, chargé  
de 600 soldats, a dû rentrer au port parce qu'il était  
sur le point de sombrer.

Copenhague, mercredi soir. — Aujourd'hui, les  
ministres ont offert en commun leur démission au  
roi, la crise n'est plus due à de nouvelles démarches  
des puissances étrangères.

Rome, 9 avril. — Décret pontifical autorisant le  
clergé et les communautés religieuses à s'intéresser  
dans la société générale des chemins de fer romains.

« Il est permis aux prêtres de tout grade de s'inté-  
resser dans la société générale des chemins de fer  
romains et d'y employer les revenus provenant de  
leur patrimoine et de leurs charges.

Il est également permis aux couvents, monastères  
et autres établissements pieux, de prendre, avec  
leurs revenus, des actions de cette même société.

Il n'est permis à aucun d'eux d'engager les titres  
des rentes viagères ou futures. »

Berlin, 9 avril. — Le délai accordé par l'Autriche  
et la Prusse au Danemark, pour résoudre la  
question des Duchés, a été ajourné jusqu'au 18  
avril, afin de permettre la convocation des États  
provinciaux du Holstein et du Lauenbourg.

La Russie a reconnu, dit-on, le caractère tout  
allemand qui appartient à la question des Duchés.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* réclame le maintien  
des droits réservés à la Prusse, dans le canton de  
Neuchâtel. — Havas.

Le *Moniteur* publie un rapport à l'Empereur par  
S. Exc. le ministre de la guerre concernant la créa-  
tion d'un réseau de chemins de fer en Algérie.

Voici le décret annexé :

Il sera créé en Algérie un réseau de chemins de  
fer embrassant les trois provinces.

Ce réseau se composera :

1<sup>o</sup> D'une ligne parallèle à la mer, suivant : à  
l'est, le parcours entre Alger et Constantine, et  
passant par ou près Aumale et Sétif; à l'ouest, le  
parcours entre Alger et Oran, et passant par ou  
près Blidah, Amourah, Orléansville, Saint-Denis-  
du-Sig et Sainte-Barbe;

2<sup>o</sup> De lignes partant des principaux ports et  
aboutissant à la ligne parallèle à la mer, savoir :  
à l'Est, de Philippeville ou Stora à Constantine, de  
Bougie à Sétif, de Bone à Constantine, en passant  
par Guelma; à l'ouest, de Tenès à Orléansville,  
d'Arzew et Mostaganem à Relizane, et d'Oran à  
Tlemcen, en passant par Sainte-Barbe et Sidi-Bel-  
Abbès.

## EXTÉRIEUR.

CHINE. — On lit dans le *Moniteur de la Flotte* :

Nos correspondances particulières de la mer des  
Indes vont jusqu'au 22 février. Elles nous donnent  
sur la situation des affaires en Chine des détails  
nouveaux et qui n'ont pas été publiés : La cour de  
Pékin venait enfin de donner signe de vie et de  
manifester pour la première fois depuis le commen-  
cement des hostilités sa volonté par un acte officiel.  
Le vice-roi de Canton a reçu vers le 10 février une  
instruction qui trace la ligne de conduite qu'il doit  
suivre. Cette pièce est ainsi conçue : Le chef du  
Nuy-Ko au vice-roi de Canton, par ordre suprême :  
« Yeh, j'ai de graves nouvelles à t'annoncer. Nous  
avons lu avec attention le compte-rendu que tu nous  
as fait de l'attaque des barbares Anglais; le Nuy-Ko  
tout entier en a été indigné, et nous avons décidé  
que, malgré le chagrin que son cœur magnanime en  
ressentirait, l'Empereur devait en être instruit.  
Après onze requêtes adressées à divers intervalles,  
l'Empereur a daigné écouter le récit circonstancié  
de cette affaire, et voici les ordres de sa puissante  
volonté : Yeh, tu feras aux barbares étrangers qui  
l'ont attaqué une guerre d'extermination; ils de-

vront recevoir de toi un châtement exemplaire;  
toutefois, Yeh, après que la vengeance qu'ils ont  
méritée se sera appesantie sur eux, s'ils manifes-  
tent un regret sincère de ce qu'ils ont fait, l'Empe-  
reur, notre magnanime souverain, que des flots de  
lumières inondent, consent à ce que les hostilités  
cessent et à ce que les affaires de commerce soient  
reprises avec ces étrangers, comme elles existaient  
avant leur faute. Yeh, tu l'auras pour entendu, et  
tu donneras communication de ce qui précède aux  
mandarins placés sous tes ordres. — Le chef du  
Nuy-Ko (cabinet impérial), Tsaou-Tchin-Yong. »  
Pékin, le 10<sup>e</sup> jour de 2<sup>e</sup> lune.

Ce document, qu'on peut regarder comme le  
seul acte officiel survenu au milieu de la gravité  
des événements actuels, a été reçu en communica-  
tion par les autorités chinoise de Macao, traduit  
en portugais, du portugais en langue anglaise, et  
de l'anglais en français. Il met dans tout leur  
jour les intentions de la cour de Pékin. L'empereur de  
Chine n'adresse jamais de communication directe  
aux Mandarins des provinces. Toutes les pièces qui  
arrivent sont examinées par les ministres du cabi-  
net impérial, au nombre de quatre, et qui sont re-  
gardés comme les personnages les plus importants  
de tout l'empire, après le chef de l'Etat. Si les  
membres du cabinet impérial trouvent un docu-  
ment suffisamment grave pour que l'Empereur en  
ait connaissance, le chef du Nuy-Ko, ministre des  
édits impériaux, chargé de recueillir les paroles et  
les actions de Sa Majesté, lui adresse une première  
requête dans laquelle il sollicite la faveur de l'entre-  
tenir d'un objet important. Après la dixième, la  
onzième et quelquefois la vingtième requête, re-  
nouvelée tous les deux jours seulement, l'Empereur  
répond qu'il daigne qu'on lui parle d'affaires; et,  
après avoir écouté son ministre, il émet plus ou  
moins catégoriquement son opinion, qui est trans-  
mise à qui de droit par le chef du Nuy-Ko. Il est  
facile de comprendre de quelle manière doivent  
être traitées les affaires publiques dans un pareil  
pays, et à quel arbitraire une semblable manière de  
procéder livre ce vaste empire.

Le chef de l'Etat ne connaît que les événements

## FEUILLETON

## THOMAS COQUILLE.

## HISTOIRE D'UN MATELOT.

(Suite.)

En parlant de même, maître Rapetasse ramasse deux  
de ses rats dans un recoin, en prend un par la queue,  
brosse son paletot et me montre le chemin.

Il monte dans l'entrepont, et puis sur le pont, son rat  
d'une main, moi de l'autre.

Le premier matelot que je vis, c'était Brinde-Zingue,  
qui fumait sa pipe sans avoir l'air de rien.

— Ah! disaient les autres, voilà le père Rapetasse qui  
a encore fait bonne pêche: Un rat et un mousse! excusez!

Le lieutenant faisait le quart du jour, comme c'est l'or-  
donnance sur les petits navires, où le second se lève à  
quatre heures et commence le service jusqu'à huit.

Le contre-maître me dit :

— Tire ton bonnet, petit, et sois calme.

Les matelots s'étaient rassemblés en masse au pied du  
grand mât, pour voir un peu, et maître Brinde-Zingue  
regardait de loin, faisant celui qui n'y touche pas.

— Lieutenant, dit maître Rapetasse, voici un gros rat  
et un petit mousse que j'ai pêchés tout à l'heure dans ma  
cale, si c'était un effet de votre complaisance de donner  
l'ordre pour me faire avoir deux quarts de vin. Celui-ci

vaut bien un rat, m'est avis!

Le lieutenant se met à rire, en disant :

— Vous aurez vos deux quarts de vin, n'en parlons  
plus!

— Merci de la complaisance, lieutenant, répond Ra-  
petasse. Il voulait s'en aller, mais le lieutenant lui fit signe  
de demeurer.

— Savez-vous, dit-il, comment cet enfant s'est introduit  
à bord?

— Je n'en sais rien, il n'a pas voulu me le conter. Je  
l'ai trouvé derrière le grand câble, voilà!

— Ah ça! petit bonhomme, comment t'appelles-tu?  
Qui es-tu? d'où viens-tu? et qui t'a amené à bord?

J'étais bien envergné, rapport à maître Brinde-Zingue.

— Moi, lieutenant, que je dis, je m'appelle Thomas  
Coquille, je suis le fils d'un maître qui est prisonnier de  
l'Anglais, et je viens de chez ma marraine, la mère Mar-  
jolaine, une hôtesse de Bordeaux.

— Après?

— Après, mon lieutenant, je me suis couché hier soir  
à terre dans mon lit, et à cette heure me voici à bord. Le  
maître de la cale m'a dit que l'on me donnerait la ration.

Le lieutenant apparemment n'avait envie de punir per-  
sonne, vu qu'il me dit :

— C'est bien! quand le commissaire sera levé tu iras  
lui faire ta déclaration, et il t'inscrira sur le rôle.

Maître Rapetasse me mena à la cambuse, où l'on me

donna une galette de biscuit et un morceau de beurre.

L'équipage m'appelait *rat-de-cale*.

Maître Brinde-Zingue ne voulait pas sembler me con-  
naître, il m'avait bien défendu de lui parler de trois ou  
quatre jours.

Mais une fois au large, le *Marsouin* faisait route pour  
Toulon, il commença par causer un peu avec moi. Je  
m'habituais à bord.

— Je ferai de toi un fin matelot et un bon garçon.

Et, dam, sauf le respect que je dois à la compagnie,  
m'est avis qu'il n'a pas manqué son coup.

CHAPITRE SIXIÈME. — Où l'on verra comment un bon  
maître de bâton peut contribuer à former l'esprit  
et le cœur de son élève.

L'auditoire de Thomas Coquille attendait qu'il conti-  
nuât; lui seul avait l'air de ne pas s'en douter; il bour-  
rait sa pipe et se préparait à l'allumer pour écouter à son  
tour, lorsque de tous côtés à la fois on s'écria :

— Et puis!

— Eh bien! demanda le matelot, que voulez-vous de  
plus?

— Mais la suite, dirent Michel Morin, Marion et Fai-  
san-d'Gr.

Thomas Coquille ouvrit de grands yeux.

— La suite, répondit-il, est-ce que vous voudriez que  
je vous raconte jour par jour toutes mes navigations? Ce  
n'est pas une veillée qu'il faudrait pour ça, mais des jours



qu'il plaît à son entourage de lui apprendre, et il ne les connaît jamais sous leur véritable jour.

Quoi qu'il en soit pour ceux qui connaissent la Chine et la nature de son gouvernement, le document que nous publions est regardé comme moins belliqueux qu'on pourrait le croire, et il est possible qu'il soit interprété dans ce sens par les mandarins lorsqu'il verra surtout l'immense développement des forces maritimes qu'on envoie d'Europe pour la campagne prochaine.

A la date des dernières nouvelles, la situation du commerce dans les différents ports de la Chine était toujours déplorable, la perturbation était dans toutes les affaires et chacun demandait à tout prix la cessation de cet état de choses.

**NOUVELLE CALÉDONIE.** — *Le Cambria*, qui vient d'arriver de Malte à Marseille, était porteur de la malle d'Australie.

Les nouvelles que nous recevons par cette voie, de la Nouvelle-Calédonie, sont fort tristes, dit le *Sémaphore*. Elles sont ainsi résumées dans le *Melbourne-Leader* du 14 février dernier :

« A sept milles environ de Port-de-France, dans un endroit appelé Morari, M. Bérard, de la maison Vial d'Aram, Millière et C<sup>o</sup> de Sydney, avait établi une plantation de cannes à sucre. Nous ne savons pas depuis combien de temps l'établissement existait, mais il est certain que les travaux en étaient conduits avec vigueur, et qu'un grand nombre de personnes y étaient occupées. Les naturels le visitaient fréquemment, et les planteurs les recevaient avec la plus entière confiance. Les relations semblaient des plus amicales; mais jusqu'à quel point étaient-elles sincères de la part des naturels? Les scènes d'horreur qui suivent le montrent.

» Le 19 janvier, un des employés de M. Bérard est surpris par un des naturels et par lui assommé sur place à coups de *tomahawk* (sorte de hachette). Informé de ce qui se passe par deux autres naturels M. Bérard accourt pour s'assurer de la vérité du rapport; il est rencontré, chemin faisant, par un des chefs qu'il recevait journellement à sa table, et qu'il avait toutes les raisons de croire bien disposé à son égard, et, de ce prétendu ami, il reçoit lui-même une halle qui l'étend raide mort. Ce crime paraît avoir été le signal d'une œuvre de sang accomplie sur toute la plantation. Les noms des victimes sont : Laurent, Sénéchal, Lueret, Boterel, Jean, Louis-Michel Magastre, deux frères. Un frère de ces deux derniers infortunés, que quelques affaires avaient appelé au port, a échappé. Douze naturels des îles Sandwich, au service de M. Bérard, ont été en outre assassinés de la manière la plus barbare. Le nombre et le détail des outrages commis ne sont pas encore connus.

» Le mécontentement le plus vif est exprimé par les amis des victimes. Il était notoire que l'île était dans un état dangereux pour les étrangers y résidant : aussi est-il fâcheux que, dans ces circonstances, la frégate française qui était en station se soit éloignée, laissant les colons dépourvus de toute espèce de protection.

» Le 12 janvier, un ouragan terrible a éclaté sur l'île; des maisons ont été détruites, des arbres déracinés, et d'autres dommages sérieux en ont marqué le passage.

» On rapportait à Port-de-France le naufrage, à

Kapala, d'un grand navire, et l'on supposait que c'était la corvette *l'Arras*, attendue de Taïti.

On lit dans *l'Empire de Sydney*, du 6 février, les nouvelles suivantes :

« *Le Pocklington*, arrivé hier de la Nouvelle-Calédonie, rapporte que le 28 janvier, cinquante hommes, vingt-cinq matelots et vingt-cinq soldats de marine, avaient été envoyés à terre par la frégate française, à l'ancre à Morari, et que, repoussés par les naturels, ils avaient été obligés de se rembarquer.

» Le capitaine Lewis attribue les malheureux événements de la Nouvelle-Calédonie au refus, de la part des colons français, de payer aux naturels, pour la terre, le même prix que les colons anglais.

Le *Herald de Sydney* ajoute quelques détails à ceux qui précèdent :

« Il est certain que onze Français ont été assassinés par les naturels de Nouvelle-Calédonie, et que l'un d'eux est M. Bérard; c'était un ancien officier de la marine française, et non, comme on l'a dit, le commissaire général des possessions françaises du Pacifique. On ne connaît pas au juste le nombre des naturels des îles Sandwich qui, en outre, ont été massacrés. Ainsi que nous le rapportons hier, pas moins de quatorze à quinze de leurs cadavres avaient été découverts par le petit corps de cinquante hommes, envoyés en toute hâte du quartier général, sur l'avis que les missionnaires français y avaient fait parvenir, de la probabilité d'une attaque par les naturels. Malheureusement, ce petit renfort est arrivé trop tard.

» Les causes de cet atroce massacre ne peuvent en ce moment qu'être supposées. Il paraît certain que la conduite et les procédés de M. Bérard et de ses compagnons à l'égard des naturels leur ôtent jusqu'à l'excuse la plus légère; ils étaient reçus et traités par M. Bérard et les personnes à son service avec la plus grande bonté. Il est déjà établi que, pour éloigner tout soupçon de la part des colons, les naturels se sont rapprochés d'eux par petits nombres, et qu'ils leur manifestaient la plus chaleureuse amitié. C'est lorsqu'ils se sont vus nombreux et puissants que, de sang-froid, ils ont commencé le massacre. Ce n'a pas été un combat, car les malheureux colons étaient sans armes, les uns assis, les autres vacant à leurs travaux ordinaires, mais une véritable boucherie, semblable à celle du pauvre équipage de la *Gazelle* par les naturels de l'île Wood-Lark.

» Comme les cadavres des victimes n'ont pas été mangés, bien que les naturels de la Nouvelle-Calédonie soient cannibales, il n'est pas douteux que ce ne soit de leur part un acte de vengeance. L'offense ou réelle ou supposée qu'ils ont voulu venger n'est pas connue. Il est très-probable qu'ils voyaient avec déplaisir l'introduction dans leur île des naturels de Sandwich, une des îles de l'archipel des Hébrides, qu'ils détestent. Peut-être aussi se sont-ils décidés à massacrer les colons, parce que c'était avec la permission de l'autorité locale française, et non celle des chefs du pays, qu'ils s'étaient établis dans ce quartier de l'île.

» Il est certain que, contrairement à ce qui a été supposé par quelques-uns, l'acte n'a pas été le résultat d'une conspiration générale de la part des naturels. S'unir et comploter, pour les nombreuses

tribus de la Nouvelle-Calédonie, jalouses les unes des autres et la plupart ennemies, est impossible. D'ailleurs, la masse des naturels est sympathique à l'autorité française, et quatre-vingts d'entre eux sont, avec les cinquante soldats français, campés en ce moment sur le théâtre du massacre. Il sera très-difficile de saisir et de punir les meurtriers; la contrée est montagneuse et couverte d'épaisses forêts. Les retraites et la résistance y sont faciles; il faudra comparativement un fort grand nombre de troupes pour pénétrer dans l'intérieur, et les forces qui sont dans l'île en ce moment ne dépassent pas 140 soldats, auxquels peuvent se réunir les deux ou trois cents hommes embarqués à bord de la frégate en station. Cependant quelque chose doit être et sera tenté, sans doute, avec succès, grâce à l'assistance que les naturels eux-mêmes offrent à l'autorité française. Au besoin, on se procurera des forces de Taïti. Ce n'est point l'habitude du gouvernement français de souffrir que ses sujets de la Polynésie soient impunément massacrés. Les assassins de la Nouvelle-Calédonie sont certains de ne pas garder, comme ceux de l'île de Wood-Lark, l'encouragement de la tolérance à de nouvelles effusions de sang. On ne les laissera pas se plaire au sauvage passe-temps de tuer des blancs, quand l'occasion leur en est offerte.

#### FAITS DIVERS.

Les travaux de la ligne de Nantes à Saint-Nazaire sont à peu près terminés. La Compagnie annonce la mise en exploitation pour le mois de juin prochain.

La section de Laval à Rennes, qui complètera la ligne de Paris à Rennes, sera ouverte aux marchandises le 15 avril et aux voyageurs le 1<sup>er</sup> mai.

Il existe en ce moment dans le comté de Murray, en Georgie, sur les eaux de Kolly-Creek (Etats-Unis), un vétéran de la révolution, qui est arrivé à l'âge de 134 ans; il se nomme John Hames. On le désigne dans le pays sous le nom de *grand sir Hames*, grand sir est un diminutif de grand sire (grand-père). Il est réellement grand-père. Pendant que j'étais en chemin pour aller faire visite à ce débris du 18<sup>e</sup> siècle, je demandai à un vieillard d'une soixantaine d'années s'il le connaissait. — Oh oui! je le connais, répondit-il, il est mon grand-père! — John Hames est né dans le comté de Mecklenbourg, en Virginie; c'était un jeune garçon de dix ans à l'époque où Washington était encore au berceau. Il avait 32 ans quand Braddock éprouva sa défaite dans le Monongahela. Il chercha, avec plusieurs de ses voisins, à rejoindre l'opiniâtre et malheureux chef, mais après plusieurs jours de marche, ils revinrent chez eux en apprenant sa déroute. Il émigra dans la Caroline du Sud il y a près de 100 ans. Il a assisté à 13 batailles pendant la guerre de l'Indépendance et à diverses autres affaires moins importantes avec les Indiens.

L'Hôtel national de Whashington a été fermé par le conseil de salubrité, comme étant devenu inhabitable. Deux ou trois cents personnes y ont été empoisonnées par l'air méphitique, moins par l'acte de respiration, que par l'infection des aliments suspendus dans l'office, et qui seraient aussi deve-

et des nuits, car depuis vingt ans que je bourlingue, j'ai terriblement roulé ma bosse.

— Vingt ans, s'écria Marguerite étonnée, quel âge avez-vous donc, M. Coquille?

— J'ai eu mes vingt-neuf ans le jour de saint Thomas, qui est le 21 décembre, et je cours sur trente, ni plus ni moins, ce qui fait que j'en avais neuf ou approchant, quand j'embarquai sans palan ni musique, à bord du *Marsouin*, en 1804, pour vous servir.

— Tu as donc fait la guerre, mon fils? reprit Faisan-d'Or.

— Sûrement, et avec maître Brinde-Zingue, encore... un matelot fini, qui n'avait peur de rien. Un homme qui, voyant les balles, les boulets et le tremblement qui sifflait tribord et babord tout autour de nous, me disait tranquillement : « Allons, mon petit, ça chauffe, il faut se manier et ouvrir l'œil et l'oreille... Un matelot, ce n'est pas un soldat comme à terre, à qui on commande tout par temps et par mouvements. Ici, il faut écouter le porte-voix du commandant, mais en attendant, un gabier ne reste pas les mains dans les poches. Une balle coupe une manœuvre, on le voit, on court, on fait ajut... et puis on recommence. » Ah, oui! c'est un fameux, maître Brinde-Zingue, et s'il a la croix d'honneur, on peut dire qu'il ne l'a pas volée.

— La croix d'honneur! murmura Faisan-d'Or.

— Ah! mais oui, et encore c'est l'Empereur en per-

sonne qui lui a donnée au camp de Boulogne. En ce temps-là, nous étions sur la canonnière la *Cornaline*.

Le vétéran soupira en répétant : La croix d'honneur, donnée par l'Empereur, ah! est-il heureux ce Brinde-Zingue-là!

— Nous étions menacés d'une nouvelle digression; fort heureusement mon oncle prit la parole :

— Vous pouvez, en effet, mon bon ami, nous raconter en détail toutes vos aventures de mer, mais je m'intéresse infiniment à vos débuts, je voudrais savoir comment maître-Bringue fit votre éducation, et puis, si je ne me trompe, en embarquant sur le *Marsouin*, vous n'aviez pas l'âge réglementaire; ne vous fit-on pas débarquer à l'arrivée à Toulon?

— Le *Marsouin* n'arriva jamais à Toulon, M. Lefranc, répondit le matelot.

— Comment ça?

— Vous fîtes naufrage?

— Vous fîtes pris?... demandèrent plusieurs voix simultanément.

— Laissez-le dire! s'écria Faisan-d'Or.

— La vérité, reprit Thomas Coquille, c'est que je n'ai jamais bien su où nous allions. Qu'est-ce que ça fait à un matelot. Ça ne nous regarde pas. Au commerce, c'est différent; d'ordinaire, c'est connu. A bord de la *Bonne-Suzanne*, partant de France nous allions à Bourbon, de là à Calcutta, de Calcutta nous avons couru tout le long

de la côte de Malabar; — mauvais pays, M. Lefranc, pas de mouillages, on est en perdition la moitié du temps. Ce n'est pas comme à Tintingue, où nous avons passé en revenant... Parlez-moi de Tintingue!

— Vous dites, interrompit mon oncle, que vous ne savez pas où allait le *Marsouin*, et cependant, en racontant votre embarquement sur ce brig, vous prétendez qu'il faisait route pour Toulon.

— C'est vrai, c'est vrai, M. Lefranc, car voyez-vous, au service, et surtout en temps de guerre, on ne sait pas où on va. C'est l'affaire du commandant qui a ses ordres, et encore le commandant n'en sait quelquefois pas plus que le dernier mousse.

— Comment s'écria Marguerite, serait-il possible que personne ne sût où l'on se rend?

— C'est pourtant vrai! reprit Faisan-d'Or d'un ton de supériorité, à bord de la *Belle-Paumelle* où j'étais avec maître Jean Coquille, c'était de même. Et moi qui ai fait la campagne, je n'ai jamais su où nous allions, et le commandant non plus... puisque nous fûmes pris par l'Anglais.

— Naturellement, on jeta les instructions à la mer, ajouta Thomas Coquille, et alors ni vu, ni connu!

— C'est à dire, reprit mon oncle afin d'expliquer l'énigme en deux mots, que l'on se dirige d'après des instructions cachetées. Le capitaine du bâtiment reçoit l'ordre de n'ouvrir les plis qu'à une certaine hauteur en mer,



nus vénéreux. Beaucoup de bruits de toutes sortes ont cours; on parle d'une conspiration des serviteurs nègres pour empoisonner le Président et son état-major, afin de se venger de la défaite de Frémont. On a fait encore des récits d'une apparence moins plausible; toujours est-il que le Président est encore souffrant des effets de la maladie qui en est résultée.

— La journée du 4 avril a été néfaste pour les ouvriers mineurs de Saint-Etienne.

Sept ouvriers ont péri asphyxiés dans le puits Saint-Mathieu (des Liffes), à la Ricamarie, concession de Montrembert. Vers cinq heures et demie du matin, on s'aperçut que le feu était à la fenière et à l'écurie (il y avait huit chevaux dans l'intérieur de la mine). Malgré les efforts des ouvriers pour l'éteindre, le feu se propagea, s'étendit et gagna les boiseries; les ouvriers qui étaient dans les chantiers, au nombre de quatre-vingts, s'empressèrent de gagner, qui la fendue, qui les puits de communication; le plus grand nombre parvint à sortir; mais sept n'ont pu se sauver à temps. Parmi eux se trouvent deux pères de famille, l'un à sept enfants en bas âge, l'autre trois.

Le feu était si intense, dit le *Mémorial de la Loire*, que les flammes, parcourant une distance de plus de cent mètres, sortant par l'orifice de la fendue, ont mis le feu au bureau de la bascule, qui a été réduit en cendres. Une colonne de fumée jaunâtre et fétide indiquait, à l'extérieur, le sinistre dont les galeries souterraines étaient l'affreux théâtre.

Les ingénieurs et le directeur de la compagnie, secondés par des ouvriers dévoués, avaient essayé de pénétrer dans les travaux pour secourir les malheureux qui y étaient restés; mais tous leurs efforts ont été vains: la fumée ne permettait pas d'avancer; ils n'ont pu ramener que le cadavre d'un mineur qui était tombé au moment où il allait arriver à l'air.

On a bouché hermétiquement tous les orifices des puits et des fendues afin d'éteindre l'incendie. Le lendemain soir la fumée sortait encore par les crevasses du sol.

— On nous écrit de Cransac (Aveyron), à la date du 4 avril:

« Un triste accident vient d'affliger notre contrée. Des ouvriers terrassiers, occupés sur le parcours du chemin de fer Grand-Central, aux travaux de la tranchée dite de Plaine-Cassagne, viennent d'être victimes d'un éboulement qui a coûté la vie à dix-sept d'entre eux et qui en a blessé plus ou moins grièvement trois autres.

» Les secours ont été portés sur le lieu de l'accident avec la plus grande promptitude.

» M. le sous-préfet de l'arrondissement, M. le procureur impérial, ainsi que MM. les ingénieurs des mines, se sont rendus immédiatement à Plaine-Cassagne, et procèdent à une enquête qui n'a révélé aucune imprudence dans la direction des travaux. »

— Dans un des plus riants vallons des Pyrénées, M. R..., apiculteur des environs de Toulouse, établit, l'an dernier, une sorte de colonie pour l'éducation des abeilles et l'exploitation de la cire.

Depuis le milieu de février, les ruches tirées de leurs quartiers d'hiver, avaient été exposées dans

l'enclos attenant à l'habitation, et le travail des mouches avait commencé.

Dans les premiers jours du mois de mars, le nommé Philippe B..., contre-maître de l'établissement, et qui y a son domicile, s'aperçut un beau matin qu'une des ruches était culbutée, que les mouches, chassées de leur retraite, erraient à l'aventure, et que les gâteaux de miel avaient été enlevés. A l'aspect de ce ravage, le brave garçon pensa que c'était quelque honnête larron du voisinage qui s'introduisait dans l'enclos.

Un soir un ouvrier de la maison alla se mettre en embuscade dans le jardin, avec un fusil chargé de gros sel, et il attendit. Il y avait plusieurs heures qu'il était à son poste, et il s'impatientait de ne pas voir arriver celui qu'il attendait, lorsqu'il entend enfin que l'on grimpe sur un sapin planté à l'extérieur et dont les branches, dominant le clos par-dessus la muraille, offraient un moyen d'introduction extrêmement commode. Déjà le larron, arrivé à hauteur du mur, s'accrochait au chaperon pour descendre dans l'enclos, et déjà notre sentinelle, appuyant son fusil à l'épaule, s'appretait à saluer par une double décharge le nocturne visiteur, quand tout à coup elle s'arrête effrayée, désarme tout doucement et se glisse à la sourdine hors de l'enclos, laissant le nouveau venu se régaler de miel tout à son aise: c'était un ours de la plus forte taille.

Quand l'ouvrier, arrivant tout pâle dans la chambre du contre-maître, lui eut fait part de sa découverte, celui-ci, qui, véritable enfant des montagnes, avait tremblé à la seule idée de se trouver si près de quelque être surnaturel, sauta de joie, quand il sut à quel ennemi il avait affaire, et se promit bien de lui faire payer le lendemain les dégâts de ses trois visites. Le lendemain soir donc, après avoir abattu celles des branches du sapin extérieur qui donnaient accès dans le jardin, il glisse un lingot de fer dans chacun des canons de son fusil, se campe sur une échelle en dedans de la muraille, et il attend le retour du friand quadrupède.

A peu près à la même heure que la veille, l'ours ne manque pas de revenir à la charge et de grimper de nouveau sur le sapin; mais, que l'on juge de sa déception quand, arrivé à la hauteur des branches introductrices, il s'aperçoit qu'elles ont été coupées. Après avoir vainement essayé d'atteindre le chaperon du mur, il se disposait à s'en aller, en grognant de dépit, lorsque le contre-maître, qui avait eu soin de se placer sous le vent de l'animal et à portée portée, lui lâche son premier coup qui l'atteint à l'épaule, et du second l'étend raide mort au pied de l'arbre.

Pour les faits divers: P. M. E. GODET.

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 2 au 9 avril.

Nous avons dit combien la liquidation de la rente s'était faite difficilement et quel taux élevé le report avait atteint. L'argent avait fait presque complètement défaut aux acheteurs et le titre s'est montré au contraire très-abondant.

Il n'en a pas été tout à fait ainsi pour la liquidation des chemins de fer. De nombreuses levées de titres, un découvert fort considérable, un report relativement peu élevé, ont maintenu les prix sur ce marché, et la rareté des titres a même donné plus d'élan encore à la hausse. La singulière contradiction qui se manifeste depuis quel-

que temps entre les allures de la rente et celles des chemins, a éclaté surtout dans leurs liquidations respectives. La seconde a été aussi facile que la première avait été laborieuse.

Le mois d'avril, sur lequel on comptait généralement pour relever la rente et la faire entrer décidément dans une période sérieuse de reprise, n'a pas répondu jusqu'ici à ses espérances. La spéculation, ébranlée par les rudes échecs qu'elle a éprouvés depuis un mois, a été tout-à-fait découragée par les mesures successives que la banque d'Angleterre vient de prendre, et qui témoignent d'une manière irrécusable des embarras qui pèsent toujours sur le marché de Londres. Sous l'impression de l'élevation du taux de l'escompte en Angleterre, et de la baisse des consolidés qui en a été la conséquence, non-seulement le 3 0/0 a perdu son report; mais il est descendu au-dessous de 70 fr. à terme, et a presque touché 69. Au comptant, il est tombé à 68 80.

La hausse paraît arrêtée sur le marché des chemins de fer. Les cours actuels, qui sont fort élevés, engagent les acheteurs à se montrer plus rares et plus réservés, et disposent en même temps les porteurs de titres à réaliser. L'Orléans, le Nord, la Méditerranée, le Lyon ont atteint l'apogée de leurs prix après la liquidation; mais depuis le commencement de cette semaine ils ont fléchi en moyenne de 40 à 50 fr. L'Ouest, constamment offert, est tombé au-dessous de 800 fr. Le Grand-Central est calme de 610 à 612 fr.

On a recherché la Caisse générale des chemins de fer à 345 et 350. Les chemins de fer Romains se sont constamment négociés à 355 et 340. Le nombre des souscriptions est tellement considérable, qu'il y aura de forte réductions dans la répartition des actions.

La compagnie Franco-Américaine a été recherchée ces jours-ci au-dessus du pair, à cause des avantages qu'elle doit retirer du traité qu'elle vient de conclure avec le gouvernement espagnol, pour le service postal de Cadix à la Havane.

La caisse d'escompte Prost donne lieu à des affaires suivies de 500 à 505 fr. La Caisse centrale de l'industrie se négocie à 462. Les omnibus de Londres sont demandés à 405 fr.

La Compagnie des chemins de fer d'embranchement fait en ce moment une émission d'actions qui rencontre de vives sympathies parmi les capitalistes.

La souscription des chemins de fer Sardes sur les voies ordinaires se poursuit avec le même succès.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

#### VENTE D'EFFETS ET OBJETS HORS DE SERVICE.

Mercredi prochain, 15 avril 1857, à midi, dans le manège des Ecuyers de l'Ecole de cavalerie, il sera vendu une grande quantité d'effets d'habillement et de harnachement, 503 kilogrammes de fer et ferraille, 87 kilogrammes de papier, etc., etc., le tout provenant de l'Ecole impériale de cavalerie.

On paiera comptant et 5 % en sus.

Le Receveur des Domaines,

Saumur, le 10 avril 1857. LINACIER.

BOURSE DU 9 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 20

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 91 25.

BOURSE DU 10 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 45.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 91 75

P. GODET, propriétaire-gerant.

et quelquefois il y a plusieurs lettres l'une dans l'autre, en sorte qu'on peut être plusieurs mois dehors sans que personne à bord se doute du but de son voyage.

— C'est justement ça, poursuit Thomas Coquille, et ces papiers sont dans une boîte en plomb. Alors si par malheur il faut amener, on jette la boîte par le bord, afin que l'ennemi n'ai aucune connaissance de la chose.

— Voilà comme on fit à bord de la *Belle-Paumelle*, dit Faisan-d'Or, de manière que ni le commandant, ni Jean Coquille, ni personne n'a pu savoir dans quels parages nous allions avec la frégate.

— Mais, reprit Thomas Coquille, ça n'empêche pas de jaser; il y a toujours des anciens qui, voyant où on a cap, ont des idées, de manière qu'à bord du *Marsouin* on pensait aller à Toulon. Voilà donc que par le travers du détroit, le capitaine ouvre ses lettres, et au lieu de continuer sa route, il laisse venir en grand sur tribord, et attrape à courir. A bord de la *Bonne-Suzanne*, le capitaine Pompillan...

— Procédons avec méthode, interrompit mon oncle, je tiens absolument à votre campagne du *Marsouin*, et plus d'écart, je vous prie, mettons de côté la *Cornaline*, la *Bonne-Suzanne*, mon ami Pompillan et le reste.

— C'est vrai! je ne sais pas conter une histoire sans en mêler trois ou quatre avec, ce qui fait qu'on n'y entend plus goutte. Je suis comme un timonnier qui, au lieu de gouverner droit, fait des embardées sur tribord, sur

babord, et qui finit par masquer en grand, de façon que le navire ne va plus de l'avant, qu'on a ses voiles sur le mat, et qu'on cule; il faut ensuite manœuvrer jusqu'à temps qu'on soit remis en bonne route; encore bien heureux si on ne fait pas d'avaries... Ah! maître Brinde-Zingue! s'il était ici, il n'embarquerait pas, lui! En voilà un malin pour conter des contes; il parle mieux que pas un avocat. Ce qu'il a idée de dire, il l'envoie en droiture, d'aplomb, roide comme balle, c'est un charme!

— Et bien! mon ami, tâchez d'imiter votre maître de manœuvre. *Je vais vous donner le point...*

Cette dernière phrase fit l'admiration de l'assemblée.

— Vous voici donc, continua mon oncle, à bord du *Marsouin*, par le travers du détroit de Gibraltar, et les instructions de votre capitaine l'obligent à modifier sa route, en sorte qu'au lieu d'aller à Toulon, comme vous le pensiez, vous vous dirigez sur la droite, car tribord est la droite, si je ne me trompe.

— Vous ne vous trompez pas, M. Lefranc, et pour un *terrien*, soit dit sans vous offenser, vous venez tout de même d'expliquer la chose un peu soigneusement. Ce que c'est que d'avoir bien étudié dans les livres et d'avoir bien profité! Faites comme votre oncle, mes petits Messieurs, ça vous servira.

Thomas Coquille toussa, cracha, s'assit carrément en orateur qui s'apprete à faire un long discours, et reprit la parole en ces termes:

— Si j'avais été ministre de la marine à l'époque, il y a apparence que je vous donnerais clair et net la raison pourquoi le *Marsouin* laissa porter en grand sur le tribord. Mais je n'étais qu'un pauvre petit mousse, un *rat-de-calle*, comme on m'appelait, rapport à mon embarquement; et ce que je puis répéter, c'est la *Gazette de la mèche*, *pa may qu'aco*, dirait le Provençal. Le soir donc, Rapetasse était monté de sa cale sur le pont, à seule fin de fumer sa pipe, et Brinde-Zingue était là aussi avec un tas d'anciens; moi, sans rien dire, je me halai par derrière, de manière que Rapetasse, en me voyant, se met à rire: — « Tiens! dit-il, voici Rat-de-Calle! — Pour vous servir, Parrain. Faut-il que je reste? — Tu peux rester, il n'y a pas de soin! — Bon!... » Je commençais à prendre goût à être avec les anciens, les vrais et les vieux, en place de batifoler avec les autres mous-ses et ça pour bien des raisons, mais principalement parce que les anciens, avec leurs barbes et leurs mines à faire peur, me menaient *amicablement*, toutes fois et quantes j'étais sage et tranquille, au lieu que les autres mous-ses, étant tous plus forts que moi, me faisaient de la misère. Moi, j'avais du cœur, je me battais; l'officier ou le capitaine d'armes, entendant ça, nous envoyait au maître pour se faire donner une douzaine de coups de martinet d'une façon que je ne dirais pas, par respect pour la compagnie...

(La suite au prochain numéro.)



**A VENDRE****OU A LOUER**

UNE MAISON, sise rue Cour-Couronne, n° 12 bis.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. LEGUIN, plâtrier, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques et par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil Bellay,

En la mairie de la commune de Brossay, Le dimanche 19 avril 1857, à midi,

DEUX PARCELLES de TERRAIN friche, faisant partie des communaux de Brossay, contenant 28 ares 85 centiares, situées aux cantons de la Croix-des-Bois et des Terrières, commune de Brossay. (209)

**JARDIN ET CHAMBRE****A LOUER PRÉSENTEMENT**

S'adresser à PROVOST, rue des Boires. (210)

Dimanche 19 avril 1857, à midi,

**ADJUDICATION****DES BIENS BEDENEAU.**

Beau terrain de la remise incendiée, mis à prix à 10,000 fr.

Maison, rue de Fenet, n° 181 à 183, à 6,000 fr.

Maison, rue Haute-Saint-Pierre, n° 17, à 3,000 fr.

Maison, rue du Puits-Tribouillet, à 6,500 fr.

En l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME.

(202) CHEDEAU, avoué.

**A VENDRE****PAR ADJUDICATION,**

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le Samedi 18 avril 1857, à midi,

**LES PRÉS****CI-APRÈS DÉSIGNÉS,**

Situés dans la prairie de la Motte, commune d'Artannes, dépendant de la succession de M. BERTHELOT.

1° Un pré contenant 60 ares 45 centiares, compris sous le n° 784 de la section A du plan cadastral, joignant au nord M. Dubaut, au levant Chevallier, au midi la commune de la Motte, au couchant les représentants Boisnet.

2° Un autre pré, nommé le Cul-de-la-Prée, contenant 68 ares 64 centiares, compris sous les n° 547 et 548 de la même section A, joignant au nord M. Persac, au levant M. de Brézé, au midi Pasquier ou ses représentants.

**A VENDRE****Présentement,**

Un JARDIN, rue de la Reine-de-Sicile.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE. (147)

**A CÉDER****Présentement,**

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

**A VENDRE****1° UN CLOS,**

Situé au bas du Bois-Brard, près le Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 1 hectare 64 ares 80 centiares.

Dans ce clos, entouré de murs, il existe une maison nouvellement restaurée;

**2° ET UNE CAVE,**

Sise à Saumur, montée des Récollets, joignant M. Leroy.

Ces objets appartiennent à M. Alexandre MÉE, de l'hôtel de France de Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (206)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE****à l'amiable,**

En totalité ou par parties,

**OU A ÉCHANGER ET ARRENTER**

La FERME des Aubrières, située à Terrefort, commune de Saint-Florent, contenant 15 hectares 44 ares, en bâtiments, terres, vignes et pâtures.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire, pour traiter, et au sieur BOUILLAUD, arpenteur à Saumur, rue des Boires, chargé de faire voir les lieux. (184)

**A VENDRE****à l'amiable,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.

UNE PETITE MAISON, Située au Pally, commune de Villebernier, avec environ 71 à 72 ares de terre y appartenant.

Et un MORCEAU DE TERRE, aux Champs-Morins, même commune, d'une contenance de 3 hectares environ. Le tout appartenant à M. AURIEAU, propriétaire à Angers.

S'adresser pour les renseignements audit M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 19 avril 1857, à midi, il sera vendu par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire, deux maisons, au village de Munet, et environ 4 hectares de terre, vigne et pré, en douze articles, répandus sur la commune de Distré, dans le hameau de Munet. (918)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER SUR HYPOTHÈQUES.**

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

**MAISON****A VENDRE OU A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine,

Avec cour, remise et jardin, située dans la Basse-Isle, occupée par M. Vaintras.

S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

**HOSPICES D'ANGERS.**

Etude de M<sup>e</sup> NEVEU, notaire à Angers, rue Haute-du-Figuier, 3.

**A VENDRE****Par adjudication,**

Le samedi 2 mai 1857, à midi, en l'hôtel de l'Administration des Hospices, sis à Angers parvis Saint-Maurice,

**CINQ BELLES MÉTAIRIES**

Nommées la Lasserie, Diolet, la Tousche, la Morthe et la Douve, situées communes de Faveraye, Chavagnes, Thouarcé, arrondissement d'Angers et Martigné-Briand, arrondissement de Saumur.

La contenance totale de ces métairies présente une superficie de 201 hectares 68 ares 10 centiares, et se divise ainsi qu'il suit :

1° Méairie de la Lasserie, exploitée par le sieur Asseray	47	h.	36	a.	30	c.
2° Méairie de Diolet, exploitée par le sieur Proust.	52	14	20			
3° Méairie de la Tousche, exploitée par le s <sup>r</sup> Mesnard.	30	51	40			
4° Méairie de la Morthe, exploitée par le sieur Martin.	37	87	70			
5° Méairie de la Douve, exploitée par le s <sup>r</sup> Tesnier.	33	78	50			

Total égal..... 201 h. 68 a. 10 c.

S'adresser, pour visiter ces biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour les renseignements, soit audit M<sup>e</sup> NEVEU, notaire, dépositaire des plans de ces propriétés, soit au Secrétaire des Hospices, sis à Angers, parvis Saint-Maurice. (146)

**A VENDRE****OU****A LOUER**

En un ou plusieurs lots,

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DURAND, notaire à Bourgueil,

Le dimanche 19 avril 1857, à midi,

**UNE MAISON**

Portant autrefois l'enseigne des Trois-Marchands, et servant aujourd'hui d'auberge, située à Bourgueil, à l'angle de la place du Marché aux vaches et de la place du Marché aux bœufs. Elle consiste en plusieurs corps de bâtiments, cour, grange, remise, écurie, jardin et jeux de boules.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. ASSIER père et à M. ASSIER fils, demeurant tous les deux dans ladite maison.

Et, pour les conditions, audit M<sup>e</sup> DURAND, notaire. (165)

On DEMANDE UN JARDINIER pour la campagne, sachant au besoin pauser et ateler un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>e</sup> ROUILLE, notaire à Mirebeau (Vienne), et de M<sup>e</sup> LEMAYÉ, notaire à Thénézay (Deux-Sèvres).

**A VENDRE****OU ÉCHANGER**

En gros ou par lots,

**LA BELLE FORÊT D'AUTUN**

Et toutes ses dépendances,

Situées communes de La Ferrière et de Thénézay (Deux-Sèvres).

Cette propriété se compose :

1° D'une jolie ferme nouvellement bâtie;

2° De cent hectares de terre labourable, prés et bois, attachés spécialement à ladite ferme;

3° D'une excellente chaulerie;

4° Et de sept cent cinquante hectares de bois, divisés en vingt coupes à peu près égales.

Total de la contenance huit cent cinquante hectares.

Cette forêt est garnie de chênes d'une valeur assez considérable. Deux routes la traversent et en rendent l'exploitation des plus faciles.

La chasse y est fort agréable, surtout celle du chevreuil, dont cette forêt abonde.

Cette propriété paye deux mille deux cents francs d'impôts, et produira à l'acquéreur un revenu net de plus de quatre pour cent.

S'adresser à M. AMIET, propriétaire à la Renaudière, près Mirebeau (Vienne), mandataire de MM. Chevalereau et Robert-Beauchamp,

Et, pour les renseignements, à M<sup>e</sup>s ROUILLE et LEMAYÉ, ci-dessus nommés.

On accordera les plus grandes facilités pour les paiements. (185)

**DEUX MAISONS****A LOUER PRÉSENTEMENT**

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1858,

**GRANDE ET BELLE****MAISON DE COMMERCE,**

Sise à Saumur, rue Royale, n° 20.

Cette maison, occupée actuellement par MM. Martin frères, anciennement maison Gallé fils, par sa disposition intérieure, est propre à tout genre de commerce.

Vastes magasins (22 mètres de longueur);

Caves sous toute l'étendue des magasins et à l'abri des plus hautes crues; Cour, remise, écurie, greniers.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GALLÉ, propriétaire à Saumur, rue Royale, n° 20.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

# MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros : PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur

des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS : Un an, 12 fr. ; six mois, 6 fr. ; trois mois, 3 fr. 50. -- Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.